

Image not found or type unknown



## Argent déposé chez le notaire

Par **cathy pezzotta**, le **08/06/2012 à 18:09**

Bonjour,rnrnMa belle-mère a 82 ans, est veuve et a 4 enfants. Elle a quelques économies mais une de ses filles lui a fait signer une procuration de tous ses comptes bancaires. Peut-on bloquer une partie de son argent chez un notaire au cas où un jour il n'y ait plus d'argent sur les comptes ?rnrnMerci de votre réponse.